

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le conseil a adopté les premiers projets de règlements suivants :

- **Premier projet Règlement 2025-103-02 modifiant le règlement de zonage #2019-103 concernant les dispositions spécifiques relatives aux maisons d'invité.**

Le règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement vise à modifier les normes spécifiques applicables à la construction et à l'utilisation des maisons d'invité.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

- **Premier projet Règlement 2025-103-03 modifiant le Règlement de zonage #2019-103 concernant les dispositions spécifiques relatives aux abris à bateaux.**

Le règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement vise à modifier les normes spécifiques applicables à la construction et à l'utilisations des abris à bateaux et leurs accessoires.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, **le 2 décembre 2024 de 15h00 à 16h00** et que ladite séance **se tiendra à la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'église, Lac-Des-Seize-Îles.**

Au cours de cette assemblée publique, madame la Mairesse expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au 47, rue de l'église, Lac-des-Seize-Îles ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 14 novembre 2024.

Le Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 14^e jour du mois de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de novembre 2024.



Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier par intérim